

La Chambre d'Agriculture de Haute-Marne: interlocuteur pour le développement de filières

TERRES d'**a**VENIR

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Journée technique des animateurs agricoles et de milieu

Agence de l'Eau Rhin Meuse

25 septembre 2014

Déroulé de la présentation

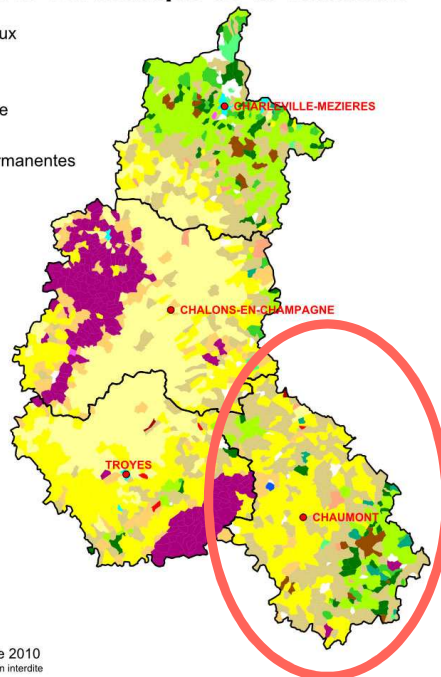
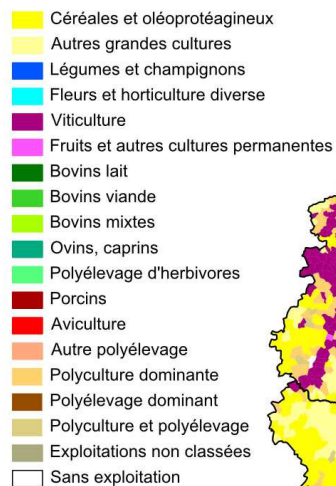


- Contexte départemental
 - général
 - agricole
- Implication de la Chambre d'Agriculture dans les filières déjà présentes
- Implication de la Chambre d'Agriculture dans les filières naissantes
- Organisation interne à la CA52

La Haute-Marne c'est:





Orientation technico-économique de la commune



- 49 % du territoire en surface agricole
 - 207 117 ha en terre arables
 - 98380 ha en prairie permanentes
- 40% du territoire en bois/forêt
- 182 375 habitants
- Environ 1800 exploitations ayant déposées une déclaration PAC en 2013
 - Environ 500 orientation grandes culture
 - Environ 500 orientation herbagère
 - Environ 800 orientation polyculture élevage (bovin lait, bovin viande, ovin viande)
- Bassin de production et laitière , présence abattoir certifié AB



Les filières déjà existantes



Filières fromagères	zonage	Cahier des charges	Rôle de la CA52
Langres (AOP) 	318 communes concernées (arrondissement Langres et Chaumont)	80% de l'alimentation doit provenir de la zone d'appellation, 1/3 de la ration d'hiver doit être composé de ration d'herbe	<ul style="list-style-type: none">- Animation du syndicat- Suivi démarche qualité- Conseil technique aux éleveurs
Epoisses (AOP) 	38 communes de concernées (Sud ouest du département)	Forte autonomie alimentaire, alimentation doit provenir de l'aire d'appellation	<ul style="list-style-type: none">- Conseil technique aux éleveurs

Les filières déjà existantes



Filières fromagères	zonage	Cahier des charges	Rôle de la CA52
Brie de Meaux (AOP) 	36 communes concernées (Nord du département)	Obligation de maintien d'herbe dans la ration des animaux	- Coopération avec le syndicat - conseil technique aux éleveurs
Gruyère (IGP) 	196 communes concernées (Est-et Sud du département)	Ensilage interdit	Conseil technique aux éleveurs

Les filières déjà existantes



- Filières courtes et locales au niveau des viandes bovines et ovines représentées par les magasins de producteurs (+ abattoir local avec agrément AB)



La Chambre d'Agriculture a accompagné ses démarches

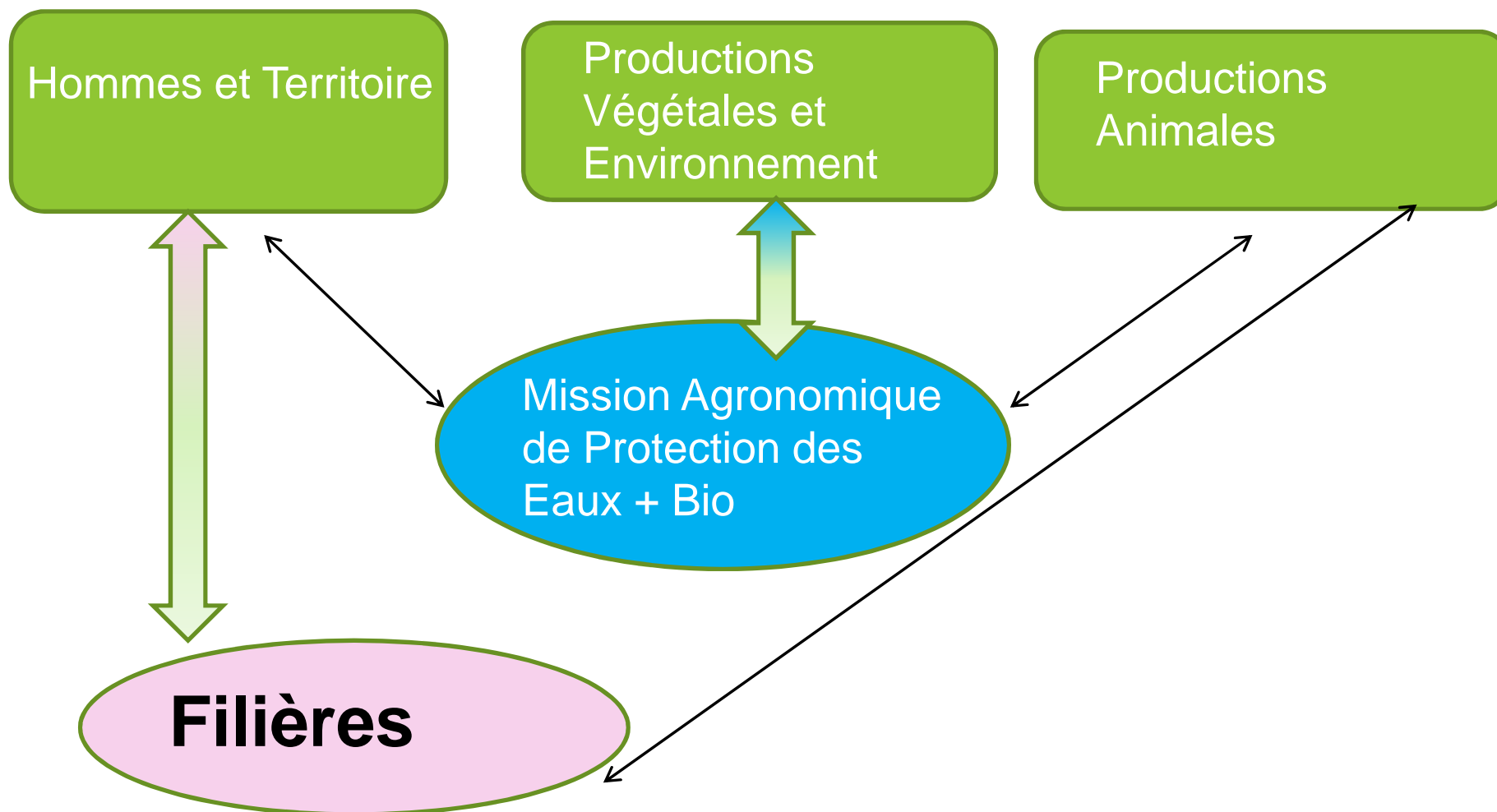
Les filières naissantes ou émergentes....



...initée, accompagnée par la Chambre
d'Agriculture

- Démarche APPRO 52
- Réflexion autour des filières laitières bio
- Projet de réhabilitation de variétés de blé en vue de produire de la farine panifiable Bio

Organisation La Chambre d'Agriculture 52 actuellement



Projet Organisation La Chambre d'Agriculture 52

